



PAR COURRIEL

Québec, le 9 novembre 2023



Numéro de dossier : 2311003-291

Madame la Directrice adjointe,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 1^{er} novembre 2023 visant à obtenir copie d'un document décrivant l'aire de protection du Manoir Rouville-Campbell, un immeuble patrimonial classé en Montérégie.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

À noter que nous ne détenons aucune description technique de l'aire de protection du Manoir Rouville, car à l'époque, les aires de protection étaient tracées automatiquement à 152 mètres de tous les monuments historiques classés.

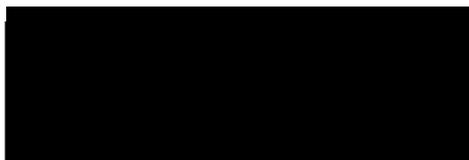
Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

... 2

Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice adjointe, nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Julie Lévesque

p. j.